

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Ville de Joigny

Le **CCAS** est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information pour permettre à chacun d'accéder aux droits fondamentaux, tels que le droit au logement, à la santé, mais aussi de trouver sa place dans la vie sociale et citoyenne.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Centre Communal d'Action Sociale

3 Quai du 1^{er} Dragons - 89300 JOIGNY

Tél. 03 86 92 48 28

Fax : 03 86 91 70 73

ccas@ville-joigny.fr

Ouvert au public

du lundi au jeudi

de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi

de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30



Préambule

Jusqu'en 2016, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, il était obligatoire d'organiser un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget.

La convocation devait comporter une note explicative permettant d'éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires préalablement à ce débat et au vote du budget. Toutefois la législation ne précisait pas la forme que devait revêtir cette note de synthèse, une grande liberté était donc laissée à l'exécutif et aux services de la collectivité.

En outre, aucune délibération n'était exigée pour prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

C'est pourquoi, l'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB des communes en accentuant l'information aux administrateurs sous la forme d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

A noter que l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi NOTRe, concerne les CCAS puisqu'il est précisé que «les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus».

Le ROB doit être présenté au conseil d'administration, avant l'examen du budget.

Étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire, ce rapport participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS préalablement au vote du budget primitif.

Le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice envisagées ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, ce qui ne concerne pas le CCAS de Joigny.

En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il permet également d'instaurer une discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS.

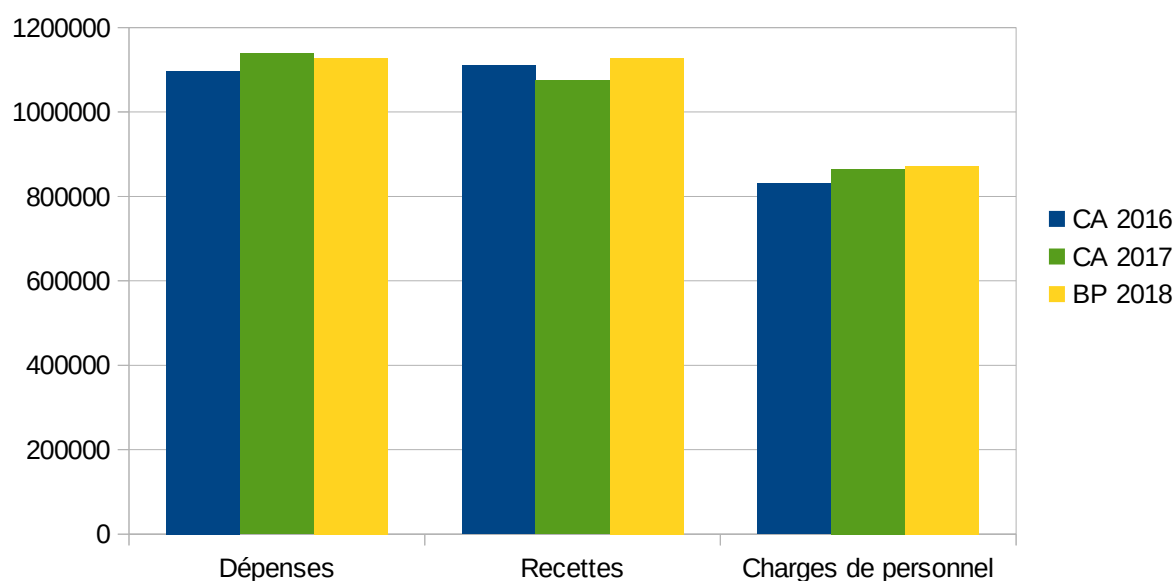
Le ROB est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget. Enfin, il est à noter que désormais le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le CCAS de Joigny porte différents services au travers de son budget :

- LE SERVICE SOCIAL DU CCAS
- LE MULTI-ACCUEIL LES OURSONS
- LA MICRO-CRECHE MARIA MONTESSORI
- LE CENTRE SOCIAL « LA FABRIK »
- LE PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE

L'évolution du budget du CCAS

Evolution du budget du CCAS depuis 2016



	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Dépenses	1 096 745,67 €	1 139 485,94 €	1 127 680,00 €
Recettes	1 110 603,34 €	1 074 434,14 €	1 127 680,00 €
Charges de personnel	830 742,27 €	864 864,75 €	872 200,00 €

Le budget du CCAS reste relativement stable ces 3 dernières années. La masse salariale représente 75 % du budget total.

La part des charges liées aux actions de développement social, au fonctionnement général des structures petite enfance et à l'administration générale du CCAS représente 22 %.

Enfin, les dépenses liées aux aides facultatives et aux subventions accordées aux associations constituent 3 % du budget.

La subvention de la Ville accordée au CCAS depuis 2011

Année	Subvention Ville	Budget total	% par rapport au budget total
2011	285 000,00 €	569 257,56 €	50,07%
2012	296 800,00 €	584 225,33 €	50,80%
2013	321 430,00 €	606 086,39 €	53,03%
2014	349 890,00 €	539 385,67 €	64,87%
2015	509 637,00 €	1 031 606,33 €	49,40%
2016	432 822,00 €	1 110 603,24 €	38,97%
2017	300 000,00 €	1 139 485,94 €	26,33%
proposition BP 2018	476 165,00 €	1 127 680,00 €	42,23%

car le CCAS a puisé dans son excédant de fonctionnement 100 000 € sinon 35,1 %

La subvention de la Ville en 2014 a représenté une part importante du budget par rapport à la création du centre social mais la structuration du budget et la maîtrise des achats en suivant l'augmentation naturelle de la masse salariale a permis de réduire chaque année depuis 2015 cette subvention.

Le service social du CCAS / le pôle social

Le CCAS a un rôle d'accompagnement, d'écoute, d'information, d'orientation, de soutien et d'aide aux personnes isolées de plus de 25 ans, sans enfant à charge, domiciliées à Joigny.

Au CCAS les personnes seules sans enfant peuvent trouver un soutien pour toutes les démarches concernant : le logement, le budget, la santé, l'aide sociale légale, l'aide sociale facultative, le repas des personnes âgées, le dispositif d'aide au transport...

Le public accueilli au CCAS est, selon la demande, soit orienté vers les structures appropriées aux besoins, soit accompagné selon les difficultés.

Le CCAS s'attache à développer et/ou consolider le partenariat, notamment au travers des permanences de la CAF, du CIDFF, du conciliateur de justice, du SPIP, de l'ANPAA, de l'ADAVIRS, de l'association de tutelle familiale, de l'écrivain public, de la garantie jeune de la mission locale, du CDOS avec l'action aidants-aidés.

En effet, le développement du travail en réseau avec les acteurs de l'insertion sociale, de la santé et de l'insertion professionnelle est primordial.

Le CCAS peut mutualiser les outils de Pôle Emploi, des organismes de protection sociale et des services sociaux et faire appel à des appuis techniques pour la mise en œuvre de cet accompagnement.

Le CCAS permet d'offrir un accompagnement global intégrant la dimension sociale et professionnelle à des personnes seules sans enfant à charge rencontrant des difficultés sociales (logement, surendettement, santé, problèmes familiaux, de comportement, santé et de souffrance psychologique, mobilité...) qui se rajoutent à leurs difficultés au regard de l'emploi (éloignement du marché du travail, absence de formation ou formation obsolète, échecs successifs...) et constituent des freins à la mise en œuvre d'un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle envisagé ou déjà engagé.

La mise en place d'une relation de confiance permet la résolution progressive des difficultés repérées qui entravent l'acquisition ou la restauration de l'autonomie.

Destiné aux personnes les plus précarisées, l'orientation ou l'accompagnement mis en œuvre doit leur permettre un retour à une vie sociale et personnelle de qualité.

C'est dans ce sens que s'inscrivent les missions des agents et du travailleur social du CCAS.

Quelques chiffres 2018 en comparaison avec 2017

	2017	De janvier à novembre 2018
Accueil	4288 personnes dont : <ul style="list-style-type: none"> • 2 027 pour le service social du CCAS • 1 192 pour le centre social • 1 069 au titre des permanences au pôle social 3 211 appels téléphoniques	4433 personnes dont : <ul style="list-style-type: none"> • 2 102 pour le service social du CCAS • 1 100 pour le centre social • 1 231 au titre des permanences au pôle social 2 310 appels téléphoniques
Point numérique CAF	643 personnes sont venues au point numérique CAF (entre mars et décembre 2017) et 376 d'entre elles ont sollicité de l'aide auprès de l'agent d'accueil.	1 319 personnes sont venues au point numérique CAF et 719 d'entre elles ont sollicité de l'aide auprès de l'agent d'accueil.
Élections de domicile	62 élections de domicile dont 54 en cours au 31/12/2017	52 élections de domicile dont 37 en cours au 30/11/2018
Personnes signalées en impayés d'EDF	223 personnes signalées en impayés EDF et 443 mises à disposition envoyées	155 personnes signalées en impayés EDF et 277 mises à disposition envoyées 26 personnes signalées en impayés Domanys et 36 mises à disposition envoyées
Aides financières	11 aides financières acceptées pour un montant total de 1 458,90 € 14 mandats de chauffage attribués pour un montant total de 3 066,00 € 174 carnets de 10 tickets de taxi à 3,50 € pour 17 bénéficiaires différents (soit un montant potentiel de dépenses à 6 090€) 9 bouteilles de gaz attribuées (266,54 €)	12 aides financières acceptées pour un montant total de 2 235€ 194 carnets de 10 tickets de taxi à 3,50 € pour 20 bénéficiaires différents (3 377,50€)- Il est à noter que seulement 154 carnets ont été retirés à fin novembre. 9 bouteilles de gaz attribuées (292,20 €)
Aides sociales	7 dossiers de demandes d'aide sociale 42 décisions d'aide sociale transmises 14 dossiers d'obligation alimentaire	18 dossiers de demandes d'aide sociale 45 décisions d'aide sociale transmises 21 dossiers d'obligation alimentaire
Colis alimentaires	206 colis alimentaires distribués, ce qui représente 418 personnes aidées 44 % sont orientées par le conseil départemental, 44 % par le CCAS et 12 % par d'autres organismes (Coallia, Croix rouge...) 2 205,28 € d'achats de denrées 762 € forfait de retrait de marchandises à la banque alimentaire de bourgogne	216 colis alimentaires distribués, ce qui représente 334 personnes aidées 52 % sont orientées par le conseil départemental, 43 % par le CCAS et 5 % par d'autres organismes (Coallia, Croix rouge...) 2 670,09 € d'achats de denrées 762,00 € forfait de retrait de marchandises à la banque alimentaire de Bourgogne

Le nombre d'entretiens individuels entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2018 avec le travailleur social n'est pas représentatif de l'activité de cette année puisqu'il s'élève à 410 personnes dont 178 hommes et 224 femmes mais les mois de mai, juin, juillet et août n'ont pas été renseignés suite au départ du travailleur social et donc décembre, non plus.

En revanche, l'activité a été maintenue et répartie entre la directrice et la référente famille du centre social et on compte 30 à 35 entretiens par mois soit un total pour 2018 de 575 entretiens (contre 527 en 2017).

L'écrivain public du CCAS a effectué 140 entretiens sur l'année 2018 (contre 103 en 2017).

On constate donc une hausse des demandes d'aide.

Les actions suivantes du CCAS seront reconduites en 2019 :

*Mandats (secours d'urgence et aides)

*Aides financières diverses (concordats financiers, bouteilles de gaz, subventions associations,...)

*Bons de taxi

*Colis alimentaires

* Plan canicule et plan hivernal

*Accueil personnes seules et l'activité du pôle social général (accueil et accompagnement social)

Une attention toute particulière au travers d'une analyse de besoins sera portée sur les besoins du public reçu en vue de proposer des actions en lien avec le centre social (alimentation, accès aux droits...) ou avec d'autres services de la ville.

* Logement (les baux glissants) - renouvellement de la convention avec le conseil départemental

*Insertion dans le cadre du rSa (renouvellement de la convention avec le conseil départemental)

* Consolider et développer le partenariat

Les perspectives 2019

Le CCAS va engager une démarche commune avec la ville de Joigny et la communauté de communes du Jovinien sur la question de la précarité énergétique.


Les chiffres de l'enquête nationale consacrée à la précarité énergétique de l'UNCCAS publiés en mars 2018 se confirment sur le CCAS de Joigny. En effet, les impayés de factures énergétiques sont le deuxième motif de demande d'aide financière derrière l'aide alimentaire et devant l'aide à l'accès ou au maintien dans le logement.

La réflexion commune portera sur l'information sur les aides à la rénovation de l'habitat, sur les ouvertures de droit, sur l'instruction de dossiers FUSL. Le CCAS continuera à abonder le fonds sous forme de subvention.

Le repérage des personnes par le biais de visites à domicile et les personnes signalées en impayés EDF sera également renforcé.

De plus, la mise en place d'actions volontaristes par la maîtrise budgétaire ou énergétique : prévention et accompagnement budgétaire, aide à la lecture des factures, actions collectives et/ou individuelles de sensibilisation aux éco-gestes et à la maîtrise de l'énergie pourraient se mettre en place.

Ces actions s'appuieraient sur un maillage social local fort dans la lutte contre la précarité énergétique (bailleurs, associations...).



Un autre axe de travail sera également au cœur des actions du CCAS en 2019 : la lutte contre l'habitat indigne dans le cadre de la convention qui lie la ville avec la CAF. Un logement indigne est un logement qui porte atteinte à la santé, à la sécurité et à la dignité de son occupant.

L'idée est de réaliser avec les services techniques et tous les partenaires nécessaires (ADIL, CAF, ANAH, associations, bailleurs...) les diagnostics puis de mettre en œuvre un accompagnement sanitaire et social des publics concernés par l'habitat indigne.

L'ancrage local du CCAS et son contact quotidien avec des publics en difficulté font qu'il est sans cesse confronté au problème de l'habitat indigne.

Enfin, le CCAS enclenchera, comme la ville, une démarche de collectivité éco-responsable en accentuant les démarches environnementales, en particulier dans les établissements d'accueil du jeune enfant.

Le multi-accueil « les Oursons »

L'établissement d'accueil de jeunes enfants – Multi-accueil Les Oursons, géré par le Centre Communal d'Action Sociale de JOIGNY, assure pendant la journée un accueil collectif, régulier, occasionnel et d'urgence d'enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans et jusqu'à ses 6 ans lorsqu'il présente un handicap.

La vocation du multi-accueil est d'aller au-delà de la simple garde de l'enfant qui se limiterait à le surveiller, le nourrir et le protéger des accidents. Il se présente comme un lieu d'éveil, d'apprentissage favorable au développement psychomoteur de l'enfant et lui permet de forger sa personnalité et sa sociabilité en passant de la vie familiale à la vie en collectivité.

Les professionnels du multi-accueil sont à l'écoute des différents besoins exprimés par les parents, les enfants. Afin de garder un service de qualité, il est nécessaire d'ajuster sans cesse l'organisation aux besoins.

Le multi-accueil « les Oursons » s'inscrit dans une véritable démarche de soutien à la parentalité et de qualité d'accueil des enfants et des familles. Il s'attache à consolider et développer son partenariat au travers du réseau enfance jeunesse de la ville de Joigny mais aussi du partenariat institutionnel CAF/PMI.

Les évolutions du budget depuis 2015

Charges	2015	2016	2017	BP 2018
Charges de fonctionnement	422 213,21 €	446 811,32 €	441 244,31 €	451 730,00 €
Masse salariale	360 673,61 €	387 725,22 €	381 059,40 €	380 000,00 €
% de la masse / budget	85,42%	86,78%	86,36%	84,12%
Recettes	2015	2016	2017	2018
PSU CAF	196 799,98 €	213 931,09 €	200 862,37 €	197 776,05 €
PSU MSA	1 186,52 €		12 485,62 €	15 536,00 €
Participations familiales	82 556,46 €	74 883,73 €	74 999,09 €	75 431,82 €
Subvention Ville	141 670,25 €	157 996,50 €	152 897,23 €	166 986,13 €
TOTAL	422 213,21 €	446 811,32 €	441 244,31 €	455 730,00 €

Les dépenses de fonctionnement du multi-accueil Les Oursons s'élèvent à fin novembre à près de 389 000 € dont 331 000 € de charges de personnel (85 %). En effet, les professionnels sont garants du bon fonctionnement de la structure et de la qualité d'accueil des enfants et des familles. Il s'agit d'un poste de dépense important, indispensable et régit par des normes d'encadrements précises.

Hors frais de personnel, le budget s'élève à près de 71 730 € et comprend les dépenses d'électricité, l'achat des repas auprès d'Élite (depuis juin 2016), l'achat des couches, des fournitures d'activités (jeux, jouets), des fournitures administratives, des produits d'entretien et l'organisation d'activités au sein et/ou en dehors de la structure.

Les recettes de la structure se composent des participations familiales, de la prestation de service unique de la CAF, de la subvention d'équilibre de la ville.

Les perspectives 2019

La directrice du multi-accueil est également référente technique de la micro-crèche ; ce qui favorise la gestion des structures et coordonne les actions en direction des enfants, des parents et des professionnels.

La reconduction d'une convention avec un médecin (3 heures/semaine) et le recrutement d'une infirmière diplômée d'état à 1/2 temps ne font que renforcer la qualité de prise en charge des enfants.

De plus, l'équipe peut aussi bénéficier de l'expérience de ces deux professionnels pour redéfinir les protocoles et veiller à leur mise en place et pourra bénéficier d'actions de prévention, de formation, d'éducation et de promotion à la santé.

Dans le cadre du projet d'établissement (réécrit en 2016) les orientations et les priorités se mettent en place progressivement :

- répondre aux besoins multiples de la population par la diversification de l'offre d'accueil,
- répondre aux besoins particuliers des familles de manière à lutter contre les exclusions,
- renforcer les liens sociaux en développant un lieu d'échange et de mixité,
- inscrire la structure dans le tissu local en identifiant et en développant les partenariats.

Différentes composantes du projet pédagogique sont mises au cœur des actions :

- l'accueil de l'enfant et de sa famille
- la relation aux familles
- la vie quotidienne
- l'organisation pédagogique et l'aménagement des espaces,
- l'équipe
- les partenariats et la communication
- l'évaluation

Plusieurs pistes sont déjà engagées et devraient se consolider en 2019 dans

- la réponse aux besoins de l'enfant
- le système de référence
- deux sous groupes pour les moyens grands
- un « conseil d'enfants »
- des thématiques pédagogiques (musique, lecture...)
- des intervenants extérieurs (sophrologie, psychomotricité...)

Depuis la construction du nouveau projet d'établissement et tous les changements qui en ont découlé, une nouvelle dynamique s'est engagée au sein du multi-accueil notamment en ce qui concerne l'accueil et la place des familles, l'organisation et la communication au sein de l'équipe et envers les parents, les conditions de prise en charge des enfants (système de référence par ex).

Ainsi, l'évaluation 2018 montre que la majeure partie des objectifs est en travail et avance. En revanche, d'autres axes restent à développer ou à reconstruire (la communication vers l'extérieur, le développement des projets en partenariat...).

C'est au cours de l'année 2019 que la structure pérennisera les objectifs mis en priorité jusqu'alors et s'attachera à développer les autres axes.

La micro-crèche Maria Montessori

La micro crèche Maria Montessori est une structure d'accueil de jeunes enfants qui a ouvert ses portes le 29 septembre 2015 et qui propose trois types d'accueil (régulier, occasionnel, urgence) à temps complet ou à temps partiel, pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans et jusqu'à 6 ans pour les enfants porteurs de handicap.

Elle est gérée par le centre communal d'action sociale de Joigny dans le cadre d'une délégation de service public de la communauté de communes du Jovinien, pour une durée de 4 ans (septembre 2019). D'une capacité de 10 berceaux, elle est située avenue de Sully prolongée à Joigny (89300) au sein d'un hôtel d'entreprises.

La micro-crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h (Voire 5h45 si besoin). Elle est fermée 5 semaines dans l'année (1 au printemps, 3 en été et 1 à Noël).

La structure s'adapte au mieux aux contraintes professionnelles des familles (horaires de travail variables, personnes en recherche d'emplois ou stagiaires, parent en formation professionnelle...)

Au sein d'un hôtel d'entreprises, sur une surface globale de 160 m², une dizaine d'enfants sont accueillis autour d'un espace de vie de 60 m² ouvert sur un patio clos de 50m². La micro-crèche a été pensée et conçue pour offrir un maximum de confort aux enfants.

Les évolutions du budget depuis 2015

Charges	2015	2016	2017	BP2018
Charges de fonctionnement	30 304,81 €	156 966,89 €	190 082,31 €	181 400,00 €
Masse salariale	26 541,37 €	130 370,68 €	163 225,12 €	155 000,00 €
% de la masse / budget	87,58%	83,06%	85,87%	85,45%
Recettes	2015	2016	2017	2018
PSU CAF	4 483,44 €	52 626,36 €	99 605,60 €	77 624,87 €
Subvention CCAS	1 598,66 €	17 376,45 €	2 256,37 €	13 044,34 €
Participations familiales	697,71 €	16 389,08 €	17 645,34 €	20 155,79 €
Subvention CCJ	23 525,00 €	70 575,00 €	70 575,00 €	70 575,00 €
TOTAL	30 304,81 €	156 966,89 €	190 082,31 €	181 400,00 €

Les dépenses de fonctionnement de la micro-crèche s'élèvent à fin novembre à près de 188 565 € dont 160 000,00 € de charges de personnel (85 %). En effet, les professionnels sont garants du bon fonctionnement de la structure et de la qualité d'accueil des enfants et des familles. Il s'agit d'un poste de dépense important, indispensable et régi par des normes d'encadrements précises.

Hors frais de personnel, le budget s'élève à près de 26 400,00 € et comprend les dépenses de fluides, l'achat des repas auprès d'Élite, l'achat des couches, des fournitures d'activités (jeux, jouets), des fournitures administratives, des produits d'entretien et aussi l'organisation d'activités au sein et/ou en dehors de la structure.

Les recettes de la structure se composent des participations familiales, de la prestation de service unique de la CAF, de la subvention d'équilibre de la ville.

Les perspectives 2019

La priorité 2019 qui est au cœur des préoccupations de l'équipe reste l'atteinte des objectifs du projet pédagogique qui sont :

- Offrir à chaque enfant un accueil le plus individualisé possible compte tenu des contraintes inhérentes à la vie en collectivité
- Permettre à chaque enfant de s'initier à la vie de groupe et anticiper sa scolarisation
- Développer et stimuler la créativité et les sens des enfants par des activités d'éveil et des ateliers éducatifs
- Accompagner l'enfant vers son autonomie et sa scolarisation, en tenant compte de son développement psychomoteur, intellectuel, affectif et de sa personnalité
- Favoriser l'expression corporelle et verbale des enfants par les jeux, la lecture, les chants...
- Respecter les rythmes physiologiques de l'enfant comme le sommeil, le langage, la propreté ou la marche.

Au-delà de ces objectifs, l'équipe s'attache à donner un sens à cet accueil spécifique en maintenant la qualité d'encadrement quelle que soit l'heure où l'enfant est accueilli.

Elle vise à établir une relation constructive avec les parents, basée sur le respect mutuel, l'écoute, la transparence, la responsabilisation et la participation.

Le travail de l'ensemble du personnel de la micro-crèche est axé sur :

- L'accueil
- Le soin
- Le développement
- L'éveil
- Le bien-être

La participation des parents (réunions, manifestations festives et conviviales) et le développement du partenariat se poursuivront en 2019.

Depuis l'ouverture de la micro-crèche Maria Montessori en septembre 2015, l'équipe a su mettre en œuvre le projet pédagogique et s'attache chaque année à le ré-évaluer.

La stabilité de l'équipe, le professionnalisme et la volonté de formation sont des gages de qualité pour l'accueil des enfants et des familles.

Certains axes restent à développer ou à construire comme la communication vers l'extérieur, le développement de projets de partenariats et l'inscription de la structure dans une démarche de labellisation handicap.

C'est, jusqu'à la date de fin de la délégation de service public (31 août 2019) que l'équipe s'attachera à pérenniser les objectifs et à développer les autres axes.

Le centre social « LA FABRIK »

Le centre social est un équipement à vocation sociale, familiale et plurigénérationnelle. Il est aussi un lieu d'animation de la vie sociale, un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

Il est né d'une volonté politique de développement du territoire afin d'offrir aux Joviniens une structure de proximité polyvalente dans ses activités et ses animations.

Ainsi, le centre social de Joigny offre des services et des activités à la population répondant à ses besoins :

- de l'accueil et des permanences pour l'orientation, l'information... ;
- des animations variées : cuisine, bien-être, estime de soi, Semaine bleue®, sorties, visites, activité en partenariat... ;
- des services aux familles et du soutien à la parentalité : conférences/débats, organisation de départs en vacances...

Il répond à un besoin avéré sur Joigny, de par la taille de la commune et sa population.

Le centre social est le croisement des problématiques locales, des dispositifs mis en place par les politiques publiques nationales et locales et des attentes spécifiques des habitants.

Après le renouvellement du projet social, le 24 mars 2016, la CAF de l'Yonne donne un nouvel avis favorable pour un agrément de 4 ans du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Le budget du centre social en 2018

Les charges de personnel restent le poste budgétaire le plus important (environ 86 %). Le personnel du centre social est composé :

- d'une directrice à 1/2 temps
- d'une coordinatrice à 1/2 temps (qui complète la direction)
- 1 référent famille
- 1 animatrice (*en cours de recrutement pour 2019*)
- 1 agent d'accueil

Les dépenses de fonctionnement liées à la réalisation des activités représentent environ 3 000 € et les dépenses relatives au financement d'intervenants extérieurs s'élèvent à près de 4 000 €. Enfin le budget relatif aux sorties est de 2 500,00 €.

Les recettes du centre social sont composées de prestations de service de la CAF, d'une subvention du conseil départemental, de la participation des adhérents, de subventions ponctuelles (contrat de ville, REAAP... et d'une subvention d'équilibre de la ville.

Les perspectives 2019

Le centre social sera en renouvellement du contrat de projet en 2019, ce qui suppose un gros travail d'évaluation, de diagnostic territorial et l'élaboration du projet social. Des temps avec des entretiens individuels, des animations de groupe, des questionnaires, des cafés citoyens, des présences de rue pourront être organisés dans l'idée de mobiliser les habitants, les bénévoles, les partenaires dans l'élaboration de ce nouveau projet.

Voici les axes proposés à partir de l'arbre à objectif du projet social et des perspectives ressorties du comité de pilotage 2018.

ANIMATION GLOBALE

Favoriser le vivre ensemble

Lutte contre les discriminations par le biais des journées internationales : éducation des filles, laïcité, lutte contre le racisme, LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Transgenres), journée des bénévoles, lutte contre le sida... célébrer ces journées par le biais d'exposition, ciné débat et autre support.

Participations des habitants : fête et ateliers au pied des immeubles/reportages sur des thèmes spécifiques afin de faire remonter les besoins du quotidien, accompagner les adhérents du centre social à développer leur pouvoir d'agir. Mobilisation et accompagnement des bénévoles.

Agir en proximité : développer les actions hors les murs, aller vers les habitants dans leurs lieux de vie et investir les lieux des partenaires.

Insertion sociale et professionnelle : confiance en soi, la posture, travail avec les centres de formations du territoire, se rendre compte des métiers en tension, stage de découverte, VAE, reconnaissance des diplômes.

ANIMATION COLLECTIVE

Soutenir la fonction parentale :

Prévention et sensibilisation : Égalité femmes hommes : parole d'hommes et paroles de femmes, l'éducation en question, actions autour de thématiques dites « tabou », la sexualité, la mort, les différentes compositions familiales...

Faciliter le lien entre les parents et les enfants au sens large du terme : les ateliers parents/enfants, La klik et les livres à soi...

Faciliter l'accès à l'information et aux droits : les permanences, écrivain public...

ANIMATION DU RESEAU

Rencontres partenariales avec une fréquence tous les deux mois sur des thèmes spécifiques en fonction des besoins des partenaires et du territoire. Permettre au centre social d'être un lieu ressources pour les partenaires.

Le Projet de Réussite Éducative (PRE)

Le projet de réussite éducative (PRE) s'inscrit dans la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 et vise à « donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Il vise à accompagner dès la petite enfance des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement » [Délégation Interministérielle à la Ville - note de cadrage - février 2005].

Le projet s'adresse aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans résidant sur le quartier prioritaire de la ville de Joigny ou scolarisés dans les écoles du réseau d'éducation prioritaire.

Ces enfants et jeunes présentent des signes de fragilité ou risquent de rencontrer des ruptures dans leur parcours de réussite.

Le dispositif propose en priorité des actions individuelles pour favoriser le développement des ressources de l'enfant, pour lui permettre de devenir acteur de son parcours.

5 domaines d'intervention sont proposés : santé, scolaire, ouverture culturelle, accès au sport et loisirs, soutien aux parents, animation du réseau.

Le budget du PRE

Pour rappel, le dispositif PRE doit reposer sur une structure juridique autonome avec une comptabilité publique. Le conseil d'administration du CCAS a accepté lors de sa séance du 25 août 2015, par délibération n°18-2015, la mise en place du projet réussite éducative et le portage juridique par le CCAS de Joigny.

Le dispositif fait l'objet d'un financement annuel du CGET (ÉTAT) ainsi que du conseil départemental. La subvention demandée auprès du CGET, commissariat général à l'égalité des territoires est de 58 600 €, la subvention demandée auprès du département est de 5 000€.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élèvent à fin novembre à près de 56 112 € dont 30 756 € d'honoraires, 2 788 € d'intervenants extérieurs et 745€ de frais liés aux transports.

Les orientations 2019

Les domaines d'actions du PRE qui constituent les orientations de 2019 sont :

– la santé et l'aide à la mobilité : favoriser l'accès aux soins (suivi psychologique, psychomoteur, orientation vers un pédiatre, un orthophoniste...) et le transport des parents vers le lieu de soins (taxi...) – la réussite scolaire : accompagnement personnalisé et soutien individuel ;

– l'ouverture culturelle, sportive et l'accès aux loisirs : élargir l'horizon des enfants vers l'USJ, Les Aventuriers, le conservatoire... ;

– le soutien aux parents : se sentir bien avec soi-même, sa famille, son environnement (accompagnement vers des organismes sociaux, suivi psychologique, vacances en famille...) ;

– l'animation du réseau avec des temps d'échanges entre professionnels.

Le Personnel

Au mois de décembre 2018, le personnel est composé de :

Au multi-accueil « Les Oursons » :

- 1 directrice, éducatrice de jeunes enfants (25h/semaine)
- 1 Infirmière puéricultrice à 1/2 temps (17,5 h/semaine) en continuité de direction
- 1 éducatrice de jeunes enfants
- 3 auxiliaires de puériculture
- 5 agents titulaires du CAP Petite Enfance
- 1 agent technique : cuisinière/lingère en remplacement de l'agent titulaire
- 1 médecin de crèche (3 heures hebdomadaire)

Au pôle social :

- 1 directrice Conseillère en Économie Sociale et Familiale
- 1 coordinatrice du centre social en continuité de direction
- 1 travailleur social (service social) – *à recruter pour 2019*
- 1 référent famille - Conseillère en Économie Sociale et Familiale (centre social)
- 1 secrétaire
- 1 agent d'accueil du CCAS
- *A recruter pour 2019* - 1 animatrice du centre social

A la micro-crèche :

- 1 référent technique – éducatrice de jeunes enfants (10h/semaine)
- 2 auxiliaires de puériculture
- 2 agents CAP petite enfance
- 1 agent à 1/2 temps (repas et linge)

Par ailleurs, la ville de Joigny met à disposition du CCAS :

- des agents de service pour le ménage au multi-accueil «les Oursons » et au pôle social.

De plus, divers services de la ville contribuent au bon fonctionnement du CCAS : le service comptabilité, les ressources humaines, les services techniques...



CONCLUSION

Le contexte actuel nous interroge aujourd'hui encore plus sur les actions de solidarité et en direction du pouvoir d'achat des citoyens.

Le CCAS dans sa qualité d'établissement public, joue un rôle moteur dans la construction des politiques publiques.

Par ses actions en direction des plus fragiles, mais aussi des familles par l'accueil du jeune enfant, le CCAS porte une politique de solidarité et d'accès aux droits et à l'insertion.

2019 sera une année où le CCAS portera une politique volontariste, aux côtés de la ville et de la CCJ sur le logement indigne et la lutte contre la précarité énergétique.

Nos actions porteront aussi sur l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA et sur le lancement d'une grande démarche d'éco-responsabilité dans nos structures.

Les politiques portées le seront en ayant toujours à l'esprit le principe d'égalité et de solidarité.